

INFOS ET TARIFS SÉMINAIRE 2019-2020 CANELLA BEACH



HÔTEL- RESTAURANT CANELLA BEACH

Route des Hôtels - Pointe de la Verdure
97190 Gosier - Antilles Française
Tel : 05 90 90 44 00 Fax : 05 90 90 44 44
Service Évènementiel :
evenements@canellabeach.com
Responsable : Mr Mathieu Ihouline
Mobile : 06 90 32 15 71

NOS SALLES DE RÉUNIONS ET SÉMINAIRE :

Pour vous accueillir lors de vos rencontres professionnelles, nos salles "Iris" et "Colibri" sont tout à fait adaptés et peuvent recevoir de 10 à 120 personnes.



SALLE COLIBRI

Capacité de 10 à 120 personnes.
Formation "U" jusqu'à 35 personnes.
Formation "écolier" jusqu'à 50 personnes
Formation "théâtre" jusqu'à 120 personnes.



SALLE IRIS

Jusqu'à 30 personnes.
Formation "U" jusqu'à 17 personnes.
Formation "théâtre" jusqu'à 30 personnes.
Formation "écolier" jusqu'à 22 personnes.

UN SERVICE COMPLET

Ces espaces de travail climatisés idéalement situés face à la mer sont équipés de matériel de vidéo projection, sonorisation, connexion Wifi, Paper Board, stylos et porte documents.



INFOS ET TARIFS SÉMINAIRE 2019-2020 CANELLA BEACH

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES SEULES

	LA 1/2 JOURNÉE	LA JOURNÉE
LOCATION SEULE IRIS	160€	230€
LOCATION SEULE COLIBRI	230€	300€
LOCATION IRIS + COLIBRI	290€	400€

TARIFS DES PRESTATIONS PROPOSÉES :



PAUSE MATIN

8 € par participant, incluant :
café, thé, jus de fruits, eau minérale et viennoiseries



PAUSE APRES MIDI

6 € par participant, incluant :
Café, thé, jus de fruits, eau minérale et mignardises



DÉJEUNER

Formule à l'assiette ou buffet à 29 € par participant, incluant :
Entrée-plat-dessert, 1/2 eau minérale, 1/4 vin ou jus de fruits

TARIFS DES FORFAITS SÉMINAIRES :

A partir de 15 personnes

JOURNÉE D'ÉTUDE

41€ par personne, incluant :
Location de la salle avec équipement,
pause matin, déjeuner

JOURNÉE D'ÉTUDE

46€ par personne, incluant :
Location de la salle avec équipement,
pause matin, déjeuner, pause après midi

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nous attirons votre attention sur le fait que ceci n'est qu'une proposition commerciale qui ne sera considérée comme définitive qu'à réception de ce document daté et signé, revêtu de votre cachet avec la mention « bon pour accord », accompagné d'un versement d'acompte équivalent à 50% du montant global, sous réserve de nos disponibilités à la confirmation.

Toute modification de la présente proposition fera l'objet d'une nouvelle proposition pouvant entraîner des changements tarifaires

Vous devrez nous indiquer par écrit (fax, mail ou courrier) le nombre exact de participants prévus pour chaque repas, deux jours ouvrables avant la date de début de la manifestation (samedi, dimanche et jours fériés non inclus).

En cas de non communication de cet élément et/ou passé ce délai, nous prendrons le nombre de personne maximal indiqué sur le devis comme base minimum de facturation.

Nous vous remercions également de bien vouloir noter que la restauration non consommée dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à minoration de prix.

Toute annulation intervenant à 7 jours de la manifestation, pas de pénalité.

En dessous de 7 jours, une pénalité à hauteur de 50% du montant total des prestations sera retenue. En ce qui concerne la salle, si le nombre de participant s'avérait inférieur au nombre prévu sur le devis, nous nous réservons la possibilité de vous attribuer une autre salle que celle initialement prévue, pour des raisons inhérentes à la gestion de l'établissement. Cette modification des locaux mis à disposition ne saurait donner droit au versement d'une quelconque indemnité.

En outre, toute demande de modification des prestations par rapport au devis accepté doit être adressée par écrit à l'établissement concerné. Faute d'acceptation écrite de l'établissement dans les 8 jours de la réception de la demande, le contrat est réputé perdurer selon les termes et conditions déterminés dans l'offre acceptée par le client.

VOL OU DÉGRADATION D'EFFETS PERSONNELS CAS DE FORCE MAJEURE

D'autre part, les objets personnels relèvent strictement de la responsabilité des clients. En conséquence, la responsabilité de l'Hôtel Canella Beach ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans l'enceinte de son établissement. Il est recommandé aux clients d'être assurés personnellement en matière de Responsabilité Civile.

L'hôtel ne peut être tenu responsable des conséquences dues à une interruption de son activité du fait de la survenance d'un cas de force majeure tels qu'incendie, émeute, grève, cyclone, ainsi que dans tous les autres cas définis par la loi comme cas de force majeure. De même, l'hôtel ne pourra être tenu responsable en cas de coupure d'eau ou d'électricité qui viendraient perturber le séjour des clients.

Le client pourra, dans ce cas, demander la suspension d'exécution du contrat mais ne pourra demander ni la résiliation du contrat, ni le versement de dommages et intérêts